



République française
Département des Alpes de Haute-Provence
Arrondissement de Castellane

COMMUNE DE LA MURE-ARGENS

Séance du lundi 10 octobre 2022

Date de la convocation : 05 octobre 2022

Membres en exercice : 9
L'an deux mille vingt-deux et le dix octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain DELSAUX,

Présents : 8
Présents : Sebastien BERNARD, Andre-Luc BLANC, Nicolas BOETTI, Alain DELSAUX, Isabelle FHAL, Marc MAGAUD, Frederic MISTRAL, Jean-Paul RE

Votants : 9
Vote pour : 9
Vote contre : 0
Abstention : 0
Représentés: Sylvain RICHARD

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance:Nicolas BOETTI

Objet: Renouvellement ligne de trésorerie budget général - DE_2022_263

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que pour les besoins ponctuels de trésorerie de la commune sur le budget général, il est nécessaire de renouveler la lignes de trésorerie.

Le crédit agricole a fait la proposition suivante:

- Renouvellement de la ligne de trésorerie:
- Plafond : 55 000 €
- Durée 1 an
- Taux facturé: EURIBOR 3 mois moyenné (Florré à zéro)+marge 0.70 %
- Base de calcul des interets : 365 jours
- Commision de confirmation : 0.20 %
- Facturation trimestrielle des interets, en fonction de l'utilisation.
- Montant minimum d'un tirage: 10.000 €
- Pas de frais de dossier ni de parts sociales

Après en avoir délibéré des membres présents, le Conseil Municipal décide:

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 11/10/2022

004-210401360-20221010-DE_2022_263-DE

- décide de renouveler la ligne de trésorerie de 55 000 € auprès du crédit agricole aux conditions énumérées ci-dessus,
- décide d'affecter le montant de cette ligne de trésorerie aux paiements des factures liées aux dépenses courantes de fonctionnement de la Commune sur le budget général
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement et au règlement des intérêts.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,*

Le Maire



Alain DELSAUX

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 10 octobre 2022 et publication ou notification le 10 octobre 2022

